

Comité de l'environnement

Composition

Jocelyne Dupuis,
responsable politique
Siham Abou Nasr
Linda Binette
Hélène Martel
Badiâa Sekfali
Stella Vargas



Mandat

Le Comité de l'environnement, sous la responsabilité d'un membre du Conseil d'administration, conseille l'Association sur des sujets d'ordre environnemental.

Il se réunit trois (3) fois par année. Le comité doit :

- a) nommer, parmi ses membres, une personne porte-parole ;
- b) produire des analyses sur des sujets décidés par les instances de l'Association et formuler des recommandations ;
- c) participer à la formation et à l'information des membres ;
- d) pouvoir de sa propre initiative, soumettre au Comité exécutif des questions à débattre et des analyses ;
- e) avoir le pouvoir d'établir, dans le respect des grandes orientations environnementales, des buts et des moyens de l'Association, certaines relations avec les milieux populaire et communautaire ;
- f) pouvoir participer au Comité de l'environnement de la FAE selon les prérogatives accordées dans les statuts de la FAE et doit acheminer au Conseil d'administration toute candidature à être soumise à ce comité pour approbation ;
- g) participer au réseau environnement de la FAE.